

DÉCISION DU MAIRE

N° 22 / 135

**Avenant n° 1 au lot n° 4
« MENUISERIES EXTERIEURES -
METALLERIE » du marché n°20/042
relatif aux travaux d'extension et de
restructuration des multi-accueils
Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à
Montgeron**

Direction commande publique

Réf. SC/PA/LC/SP

Marché N° PA 20/042-04

Le Maire de la commune de Montgeron,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU le code de la commande publique et notamment son article R.2194-8,

Vu la délibération n° 22/037 du Conseil municipal en date 4 juillet 2022 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n° 6 par lequel Madame le Maire a délégué pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU la décision du maire n° 21/055, notifiée le 28/06/2021, laquelle autorise la signature du marché n°20/042-04 relatif aux « travaux d'extension et de restructuration des multi-accueils Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à Montgeron », lot n°4 « Menuiseries extérieures - Métallerie » avec la société SORBAT 77 (77310 – PONTIERRY) pour un montant global et forfaitaire de 62 463.72€ H.T., soit 74 956.46€ T.T.C (le montant global et forfaitaire de l'offre de base est de 52 536.53€ T.T.C., de la PSE 1 de 14 785.92€ T.T.C., de la PSE 2 de 5 408.00€ T.T.C. et de la PSE 3 de 2 226.01€ T.T.C.),

CONSIDERANT la nécessité de passer un avenant à ce marché ayant pour objet :

- De prolonger la date de réception des travaux au 10 novembre 2022, initialement prévue le 28 mars 2022.

DECIDE

Article 1 De passer avec :

SORBAT 77 (77310 – PONTIERRY), un avenant n° 1 au marché de travaux n°20/042-02 relatif aux « travaux d'extension et de restructuration des multi-accueils Jean-Paul Langumier et les Ecureuils à Montgeron », lot n°4 « Menuiseries extérieures - Métallerie ».

- Article 2** La date de réception des travaux est arrêté au 10 novembre 2022.
- Article 3** L'avenant n° 1 n'introduit aucune incidence financière.
- Article 4** L'avenant prendra effet à compter de sa date de notification au titulaire.
- Article 5 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Mr le Préfet et notifiée à(aux) intéressé(s).
- Article 6 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron, le 11 OCT. 2022


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France



Publication sous forme électronique sur <https://www.montgeron.fr/>